

SEANCE DU 29/10

DEUX MIL VINGT DEUX

Nombre des membres

Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux mil vingt deux

Et le 29 /10 à 17 heures,

Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune

Date de la convocation :
24/10/22**Présents :** Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Jacques RAFINI, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, , Jean - Claude CAHUZAC, ,
Secrétaire de séance : Sébastien RAFINIDate de l'affichage :
29/10/22**Absents :** Claude BLANC_Marie-Louise BOTTI ,José SANTONIObjet de la
délibération :Conseiller municipal
Correspondant
incendie et secours

Le Maire expose au Conseil la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours comme nous le demande le Préfet par courrier en date du 30/09/2022

Monsieur. Sébastien RAFINI accepte d'assumer cette charge.
Le Conseil ouï son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, confirme Monsieur Sébastien RAFINI comme responsable de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002703-20221102-2910-15

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2022

Affichage : 02/11/2022

Acte rendu exécutoire

après avis en
préf

/ /2022

Et publication ou
notification du :

/ /2022

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT
SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Signature et cachet

